

Michet et Marie-Claude B

58110 Mont et Marré

Tel : \

Mont le16 Novembre 2018-11-16

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Nous vous avons remis le 9 Novembre un courrier vous demandant des réponses sur un certains nombres de questions sur le projet de Bazolles.

Nous souhaiterions compléter ce courrier avec des remarques sur le document rédigé par la LPO, disponible sur le site de la préfecture et intitulé « 58-gwp-chataigner-07-annexe-16-synthese-avifaunistique-lpo-58.pdf »

**Ce document démontre d'après « faune-nievre.org » et pour ces dix dernières années, c'est dans le polygone des 15 km que se trouvent les communes les plus riches de l'intérieur du département de la Nièvre.**

Bazolles recense 159 espèces d'oiseaux (chiffre le plus élevé dans un périmètre de 15 kms)

#### **Oiseaux sensibles à l'éolien présents sur un périmètre de 15 kms**

**Grande Aigrette (espèce protégée)** Dans un rayon de 5 km des stationnements importants de Grandes Aigrettes ont été observés au cours de ces dix dernières années sur les communes de Bazolles, La Collancelle et Vitry-Laché

**Cigogne blanche (espèce protégée)** La Nièvre a une responsabilité particulière vis-à-vis de cette espèce : le Val d'Allier nivernais est la région historique de l'implantation de la Cigogne blanche en centre France et la Vallée de l'Aron est en train de devenir une zone de nidification importante

**Cigogne noire (espèce protégée)** L'enjeu éolien est très élevé compte tenu de la rareté de l'espèce sur le plan national  
En 2017, nous avons eu pour la première fois la preuve que 5 couples nichaient dans la Nièvre, sur le Plateau nivernais mais aussi dans le Bazois.

***Niveau de sensibilité : 3 l'éolien est fortement déconseillé***

**Milan Royal (espèce protégée).** Oiseau vu régulièrement en migration pré-nuptiale ou post-nuptiale. Il emprunte le même

couloir de migration que la Grue cendrée et a été observé sur 38 communes de la zone considérée. Des observations en janvier ont été relevées sur la commune de Bazolles, La Collancelle lors des comptages Wetland. Ces observations laissent penser que la présence de dortoirs hivernaux dans la zone est possible. Niveau de sensibilité : 3 l'enjeu ornithologique est élevé compte tenu du passage migratoire et des observations en hiver dans le secteur. L'éolien est déconseillé

#### Faucon pèlerin (espèce protégée).

Observé en hiver sur la zone considérée, Bazolles (Le Châtaignier). Niveau de sensibilité : 3 : l'enjeu est fort compte tenu de la rareté de l'espèce en tant que nicheuse dans le département, de la présence d'un couple nicheur à moins de 9 km et des observations faites sur le site en hiver

#### Grue cendrée (espèce protégée)

La Nièvre est traversée du Nord-Est au Sud-Ouest par le couloir de migration pré et postnuptiales des Grues cendrées. Ces flux migratoires concernent plus de 100 000 oiseaux et la Nièvre, la Bourgogne et la France ont, à cause de la présence de ce couloir migratoire, une responsabilité particulière, de

niveau européen, vis à vis de l'espèce Grue cendrée.

La zone étudiée se situe en bordure du couloir principal de migration

Niveau de sensibilité : 3. L'enjeu ornithologique est fort car le site pressenti se situe sur le couloir de migration et des stationnements y sont observés

#### La conclusion de ce document :

- La richesse avienne liée aux milieux présents dans ou autour de la zone du projet est éclatante : si on considère les données recueillies lors de l'enquête pour l'Atlas des Oiseaux Nicheurs/Hivernants de France Métropolitaine ce secteur est le deuxième plus riche du département.
- Le projet englobe deux sites connus de nidification en 2017 de la Cigogne noire et un des quatre sites de reproduction de l'Aigle botté dans le département, un des 3 sites du Faucon pèlerin et un des deux sites du Grand duc d'Europe
- Le projet se situe sur un des passages importants de la migration du Milan Royal, et en bordure du couloir principal de migration de la Grue cendrée. La Nièvre a une responsabilité européenne toute particulière à l'égard de ces 2 espèces
- Le projet se situe également sur un des grands sites d'hivernage de la Grande Aigrette dans la Nièvre et d'autres espèces sensibles à l'éolien y sont observés en hiver comme le Busard Saint-Martin et le Faucon pèlerin

Compte tenu des milieux énumérés et de la présence des espèces aussi bien en période de reproduction qu'en migration ou/et d'hivernage, nous ne pouvons que fortement déconseiller l'implantation d'un parc éolien dans ce secteur à sensibilité maximale

Une étude bibliographique sur les Chiroptères ne nous était pas demandée, mais nous tenons à souligner qu'en plus de l'intérêt ornithologique du site évoqué précédemment et non loin du projet éolien, se trouvent les tunnels ou « voûtes de la Collancelle », sur le Canal du Nivernais, partie intégrante du Natura 2000.

On y trouve en particulier les espèces suivantes inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE :

- - Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*
- - Vespertilion à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
- - Vespertilion de Bechstein *Myotis bechsteini*

- - Grand murin *Myotis myotis*

Tous ces éléments sont tirés du rapport désigné en haut de notre courrier.

Nous avons la chance d'avoir une richesse exceptionnelle de variétés d'oiseaux qu'il nous paraît inconcevable d'accepter le projet d'éoliennes sur Bazolles voire même sur un rayon de 15 kms, car les oiseaux ne sont pas des animaux statiques.

Quand aux chauves souris, nombreuses dans notre région, leur recensement sur Bazolles semble être inexistant.

Le dossier de Global Win Power France, minimise beaucoup trop cet impact écologique et n'offre aucune solution pour éviter ce qui pourrait être un désastre écologique.

Voilà le dernier point que nous jugeons important de vous remettre avant la clôture de votre enquête.

M et Mme B      Michel